

Délibération 2018-60 CA P

Séance du 13 décembre 2018

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

### **Admission en non valeur**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Étudiant, le jeudi 13 décembre 2018 à 14 H 30, sur la convocation et sous la présidence de M. Abdelhakim ARTIBA, Président de l'Université.

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président laisse la parole à Madame l'Agent Comptable qui présente aux conseillers des admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 8 027.90 euros (huit mille vingt-sept euros et quatre-vingt dix centimes).

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A LA MAJORITE DES VOIX LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR SELON LE TABLEAU EN ANNEXE.**

**POUR : 23 voix**

**CONTRE : 1 voix**

Valenciennes, le 17 décembre 2018

Le Président de  
l'Université Polytechnique Hauts-de-France  
Professeur Abdelhakim ARTIBA



**DEMANDES D'ADMISSION EN NON VALEUR  
CREANCES IRRECOUVRABLES**

ANNEE	NATURE DE LA CREANCE	TITRE	MONTANT	MOTIF
2016	VAE Master TNSI. Période facturée du 17/02/2016 au 14/06/2016.	16/925/210011116/3433	1 600,00	Société en redressement judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité de la créance du mandataire judiciaire.
2014	Frais d'inscription formation licence professionnelle PMOE.	14/901/210008050/3501	189,10	Société en liquidation judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité de la créance du mandataire judiciaire.
2017	Formation Master 1 AES. Période facturée du 05/09/2016 au 17/12/2016	17/908/210012057/4102	3 573,00	Société en liquidation judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité de la créance du mandataire judiciaire.
2017	Formation Master 1 AES. Période facturée du 04/01/2017 au 30/04/2017	17/908/210013202/4102	2 547,00	Société en liquidation judiciaire. Certificat d'irrecouvrabilité de la créance du mandataire judiciaire.
2015	Préparation concours soins infirmiers. Échéance n° 2/5. Convention n° 2014/904/SI-FI/2360.	15/902/210008706/3594	118,80	Dossier classé irrécouvrable par l'huissier
			<b>8 027,90</b>	